

Conseil Municipal du 3 février 2020

Présents : Gérard BOYER, Irène LATAPIE, Sophie NICOLE, Annabelle D'HERCK, Lucia MATTEI, Annie SCHNEIDER.

Absents : Virginie TAIX, Mathieu LESECQ, Marie-Chantal DEVOS.

Présente : Véronique LEROY, secrétaire de la Mairie.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Irène LATAPIE

Début de séance : 20h07

1/ Approbation du précédent compte rendu.

Approuvé à l'unanimité

2/ Projet de convention Intercommunal d'attribution 2020-2025.

Approuvé à l'unanimité

3/ Convention pour le financement des travaux de voirie.

Approuvé à l'unanimité

4/ Coût de la location de la salle des fêtes :

Location de la salle l'après-midi : 50.00 €

Location de la salle le weekend : 150.00 €

Caution : 500.00 €

Caution ménage : 100.00 € (retenus si ménage non effectuer).

Approuvé à l'unanimité

5/ Questions diverses :

1/ Les panneaux de signalisation des 4 lotissements :

Devis ferronnerie STI à Montblanc fourni par Lucia Mattei et Irène Latapie (1896.00 € TTC) pour confection et pose.

Un devis supplémentaire va être demandé au Ferronnier de Pézenas, pour comparaison.

Mais, M. le Maire Gérard Boyer déclare qu'il refusera d'en débattre avant les élections.

2/ Le choix du groupe musical pour l'animation du repas du 13 juillet 2020 :

Proposition et devis fourni pour le groupe « no limit » par Annabelle D'herck, chargée de la programmation des festivités dès le mois de février pour le mois de juillet, comme chaque année, (le groupes musical établissant son planning actuellement pour la saison d'été).

Sachant que ce groupe a déjà été choisi 3 ans auparavant et avait été très apprécié par la population.

Mais, M. le Maire Gérard Boyer refuse d'en débattre avant les élections.

Incident de séance : devant le refus systématique du Maire de traiter de ces affaires courantes en « questions diverses » à cause des futures élections, le Conseil Municipal constitué de ses 5 membres présents ce jour, prend acte qu'il lui est empêché de fonctionner normalement et de manière démocratique jusqu'à l'échéance des élections. **Ce qui met un terme à la séance : 21h20.**

**Commentaire de Monsieur Gérard BOYER – Maire apporté au PV du Conseil Municipal du
03 février 2020**

« Il est de ma responsabilité de n'engager aucun frais pour la commune à 1 mois et demi des élections municipales.

Je laisse le soin à la future équipe municipale de le faire pour ces 2 questions, celles-ci pouvant être traitées ultérieurement ».

Fait à Coulobres le, 03 février 2020

Gérard Boyer

Maire,

